

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 56-462-1935 Divers.

n° 56-462-1935

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 31 mai 1935
Numéro JO n° 462 du 31/05/1935	Date du numéro 31 mai 1935

TEXTE INTÉGRAL

la Supérieure des religieuses franciscaines est antorisée à occuper à titre nrécaire et révacable, le lot n° 417 du plateau du Serpent, à Djibouti.